

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche - Section de Granville -

—oOo—d

DOCUMENT 6

SICART, Commissaire de la Marine Rapport sur Granville du 24 juillet 1731

[original : Paris A.N. Marine C4 159]

Granville est une petite ville maritime de Basse-Normandie par les 15 degrés 56 minutes de longitude et 49 degrés 2 minutes de latitude nord, à vingt lieues de Cherbourg, six de Coutances, six d'Avranches, dix de Pontorson, sept de Saint-Malo par mer et quatorze par terre, cinq du Mont Saint-Michel et onze lieues de Gersey.

Cette ville est située sur le haut d'un rocher escarpé de tous côtés et presque environné de la mer et séparé de terre ferme, vers l'orient, par une tranchée de vingt pieds de large, taillée dans le roc, qui en forme une isle facile à inonder des eaux de la mer par le moyen de ce fossé.

Sa forme est un ovale fort ellipsé, ceint d'une simple muraille, que le Roy fait réparer depuis quatre à cinq ans et à laquelle on travaille actuellement.

Sa longueur s'étend de l'orient à l'occident, allant en pente des deux bouts dans le centre, et sa largeur du midy au septentrion.

Elle n'est pas fort ancienne. On voit par un contrat de 1429 que Thomas sire Descalles Dancelles, chevalier anglois, qui prend la qualité de vidame de Chartres, capitaine général des Basses-Marches et sénéchal de Normandie, en est le premier fondateur et qu'il fieffoit de Jean d'Argouges, seigneur de Gratot, la Roque et la montagne de Granville, par le prix d'un chapeau de roses vermeilles, payable au jour de Saint-Jean Baptiste et, par la charte de Charles VII du mois de mars de l'année 1445, dont copie est ci-jointe, qu'elle ne commença d'estre édifiée par les Anglois qu'en 1440.

On voit aussy par cette charte que cette place fut trouvée considérable, regardée comme la plus forte de ce temps et comme une clef de Normandie et que Charles VII la fit fortifier, y mit pour gouverneur Jean de Lorraine avec une forte garnison et qu'il accorda à ceux qui voudroient y venir demeurer les privilèges par une charte dont il sera fait mention ci-après.

Cette ville fut démolie en 1689 et les munitions de guerre furent embarquées pour estre portées au port du Havre de Grâce sur un vaisseau qui fut pris en y allant.

Elle a deux fauxbourgs, l'un le grand fauxbourg et l'autre le petit fauxbourg, qui sont séparés par une petite rivière, ou ruisseau, nommé le Bosc ou Parquet.

Le grand fauxbourg est au sud de la ville. Il commence où finit la promenade nommée l'Evre, dont il sera parlé cy-apres, et s'étend tout le long du pied de la coste sur laquelle est située la ville, jusqu'à la tranchée ou fossé taillé dans le roc dont il est parlé cy-dessus, vulgairement appelé Gueule d'Ane et se divise là en deux. L'autre partie est appelée fauxbourg de Donville parce qu'elle est située sur la paroisse du mesme nom.

Le petit fauxbourg est vers le sud du grand fauxbourg, de l'autre costé de la rivière ou ruisseau ; il sert de magasin général pour toutes les marchandises et denrées que l'on vend à Granville, et c'est le rendez-vous des marchands forains qui viennent dans le lieu.

Au bout de ce fauxbourg, sur la grève du costé du sud, il y a des corderies découvertes qui sont les seules de la ville. C'est sur ces grèves, et sur celles du grand fauxbourg, que l'on construit les navires et autres bastiments marchands.

Ces deux fauxbourgs se communiquent par un mauvais petit pont de carreaux étroits et mal ajustés au bout les uns des autres, sous lequel coule la rivière et qu'on ne peut passer lors d'un grand vent sans risquer de tomber à l'eau.

Ce petit pont est inondé dans toutes les grandes marées et alors on passe dans des petits bateaux conduits par des enfants. Un pont qui coûteroit environ 3.000 livres seroit très utile dans ce passage si fréquenté, mais la ville n'est pas en estat d'en faire la dépense n'ayant aucuns deniers communs.

Le territoire dépendant de la paroisse de Granville s'étend jusqu'à une lieue ou environ de longueur vers le sud, appelé la campagne de Saint-Nicolas, sur laquelle est le village de la Houlle qui est considérable.

Il n'y a que deux portes à Granville, une grande et une petite. La Grande Porte, ainsy nommée par rapport à l'autre est la seule par laquelle on arrive en cette ville. Elle est située au milieu de l'enceinte de la ville du costé du sud, donne communication avec les fauxbourgs et est fortifiée par un pont-levis, aussy bien que sa fausse porte, et d'une herse.

Au-dessus de cette porte est une maison, appelée vulgairement le Logis du Roy, laquelle sert de logement au fermier du Gouverneur et a servi à loger le lieutenant de Roy. Elle servoit anciennement de corps de garde à la milice bourgeoise.

Il y a, à la sortie de cette porte, une place qu'on appelle l'Evre, par excellence, plantée de deux rangs d'ormeaux depuis cinq à six ans et soutenue d'un grand et gros mur, qui forment ensemble un assez bel ouvrage.

La petite porte est appelée la Porte des morts, parce qu'elle est située dans le cimetièrè. Elle conduit au port, donne communication avec le Roc qui est un champ à l'occident de la ville et d'un tiers plus grand et qui en est séparé par un fossé peu

profond et étroit. Ce champ se termine en pointe qu'on appelle Cap de Lihou, très avancé dans la mer et s'étend de l'est à l'ouest.

Au bout de la pointe, vers le nord, il y a un petit fort ou redoute avec deux mortiers et six pièces de canon de 18 et de 24 démontées qui appartiennent à la marine. Il y a dans ce fort un corps de garde et deux magasins appartenant à la terre dans lesquels il y a des bombes, boulets, affûts de canon et autres ustensiles de la marine.

De l'autre côté de cette pointe, vers le sud, il y a une petite batterie en fer à cheval avec deux pièces de canon de 12 démontées. Le Gouverneur s'est approprié ce champ ; il le loue aux particuliers qui le labourent et y mènent paître quelque bétail. Il y a sur ce champ des lapins qui détruisent la redoute et la batterie. Si le Roy donnoit permission de bastir sur cette place en y attachant les mesmes privilèges qu'à la ville, elle deviendroit considérable.

Les rues de Granville y sont en petit nombre. Elles sont étroites et mal aisées à pratiquer, allant en montant ou en descendant. Les maisons sont toutes de pierre, la plupart de pierre de taille ou d'assez bon carreau et quelques-unes assez bien basties. On y compte environ 7000 communians ou 10.000 âmes, y compris les enfants au-dessus de sept ans, tant dans la ville que dans les fauxbourgs et dans le havre, qui est une rangée de maisons situées sur le port au pied du Roc, et dans la campagne de Saint-Nicolas.

Les femmes de Granville sont communément habillées à la paysanne d'une manière singulière. Elles ont une coëffe de toile fort fine et très claire qu'elles retroussent d'un seul ply, dont les barbes sont de moyenne longueur et, autour du col, un triangle de toile dont deux des angles viennent par devant se croiser et sont attachés avec une épingle au milieu de la poitrine. Les femmes distinguées portent de très belles dentelles autour de ce triangle.

Leurs habits sont de deux pièces. De la ceinture en haut c'est un corps qu'elles appellent brassière, la taille en queue de morue par devant et par derrière, avec des manches fort grandes plissées sur l'épaule. Les femmes distinguées les portent de damas, de taffetas, d'écarlate et de drap fin et celles du commun de ras d'Angleterre, d'estamine, de drap d'Elbeuf et de Rouen, souvent de couleur rouge ou bleue. De la ceinture en bas, c'est une jupe fort ample et très longue, faisant beaucoup de plys très serrés et profonds de la même étoffe que la brassière. Leurs tabliers sont de taffetas ou d'estamine de la longueur de la jupe. Elles sont toutes très bien chaussées, en bas de couleur, soye ou laine et des souliers très propres.

Elles portent l'hyver un petit mantelet de camelot sans plys, qui a deux petites manches plates de six pouces de longueur et les femmes un peu distinguées portent un grand galon d'or sur le collet de ce petit manteau. Il descend jusqu'au jaret. Leurs chemises sont comme celles des hommes, et fendues par un côté seulement.

Il n'y a à Granville qu'une église paroissiale, une église sucursalle et un hôpital général.

L'église paroissiale est située à un des bouts de la ville vers l'occident. Elle est dédiée à Nostre-Dame. Le vaisseau en est assez beau et elle n'est ornée que par la charité des habitants. Le trésor est très pauvre. On y remarque des orgues qu'on prétend estre un des plus beaux de France et qui ont esté faits par Jugon de Paris et une chaire à prescher en bois de chêne de bon goût. Quoi que le vaisseau soit fort grand, il ne peut contenir à peine que la moitié du peuple qui est fort dévot dans cette ville. Elle a esté souvent mal-traitée du tonnerre.

Le cimetièrre est autour de l'église entouré des murs de la ville, au bout duquel vers l'occident, du costé du midy, il y a un magasin à poudre cavé dans le roc ; et du costé du septentrion un autre magasin fort grand, qui est assez mal entretenu, qui sert actuellement d'étable au bétail que l'on met paitre sur le champ du Roc. Ces deux magasins appartiennent à la terre.

L'église sucursalle est à une demi-lieue de la ville pour la commodité des habitants de la campagne ; elle est dédiée à Saint-Nicolas.

Ces deux églises sont desservies par deux curés, l'un pour la première portion, à la nomination de M. d'Argouges de Gratot et l'autre pour la seconde portion, à la nomination de M. Lemercier de Granville comme seigneur et patron du lieu. Ces bénéfices valent environ 1.500 livres chacun. Ces curés desservent ces deux églises chacun leur semaine à l'alternative. Leurs presbytères sont au village de la Houle, à environ un quart de lieue de la ville, afin d'estre à portée de la ville et de la campagne.

Le clergé est nombreux à Granville. Il est composé des deux curés, de deux vicaires et de trente-trois prestres dont douze sont habitués qui partagent aux obits, ou fondations, compris les curés et les vicaires. L'office s'y fait avec édification. Les curés ont aussy chacun un vicaire à Saint-Nicolas qui y réside.

L'hôpital général est situé dans le petit fauxbourg. Il a esté fondé en 1683 par ordre de Louis XIV par feu le Sieur de Beaubrian, bourgeois de Granville, pour y recevoir non seulement les pauvres de la ville mais encore les matelots en temps de guerre. Il a de revenu annuel environ 2.000 livres. Il y a une manufacture d'étope à calfater à laquelle on occupe les pauvres qui peuvent travailler. La chapelle est dédiée à Saint-Sauveur. Elle est jolie et desservie par un chapelain aux gages de 30 livres par an payables par l'hôpital. Ce chapelain est un des habitués de la paroisse de Granville. Cet hôpital est administré conformément au règlement de 1698 concernant les hôpitaux, en attendant les lettres patentes dont on poursuit actuellement l'obtention. Il y a à présent quatre administrateurs et un receveur qui sont élus tous les trois ans par assemblée générale. Les directeurs nez sont l'évesque, le gouverneur, les curés, le vicomte et le procureur du Roy de la vicomté et le premier échevin comme maire.

Il y a à l'extrémité de la campagne de Saint-Nicolas, à un quart de lieue de la ville un petit couvent de cordeliers réformés assez beau. Leur maison, les jardins et les bois forment une agréable solitude. Ces religieux estoient autrefois sur les îles de Chausey d'où ils furent chassés par les Anglois il y a environ 190 ans et ayant esté reçus par les habitans de Granville avec tout l'accueil qu'ils pouvoient souhaiter, ils en ont conservé leur reconnoissance par une procession solennelle qu'ils font tous les ans le quatrième dimanche d'après Quasimodo avec le Saint-Sacrement à l'église

de Granville ; ils y disent la grand-messe paroissiale et y font un sermon sur la prière. Le clergé de Granville en corps va recevoir cette procession hors la porte de la ville à une lieue du fauxbourg où on a soin de faire un reposoir et la reconduit jusqu'au mesme reposoir. Il n'y a point d'école publique pour les garçons à Granville. Mais il y en a une seulement pour les filles tenue gratuitement par une soeur de la Providence qui n'a que son logement et ce qu'elle peut gagner par quelques personnes qu'elle prend, et par deux retraites qu'elle fait tenir chez elle tous les ans, ordinairement par les pères heudistes, missionnaires de Coutances, ou par les capucins de la mesme ville ou autres des environs une pour les hommes et l'autre pour les femmes, avec permission de Mgr l'évesque de Coutances.

Le corps de ville est composé de trois échevins. L'élection se fait tous les trois ans à la pluralité des voix. Ils ne connoissent que des affaires de la communauté, n'ayant aucune justice contentieuse. Il n'y a point de maison de ville, les assemblées se tiennent dans la juridiction royale.

La ville n'a aucuns deniers d'octroi, ni autrement, ce qui cause souvent des troubles lorsqu'il y a la moindre chose à entreprendre ou à payer.

La milice bourgeoise est sujette au guet et garde de la ville seulement. Elle est partagée en sept compagnies qui ont chacune un capitaine, deux lieutenants, deux sergens, un caporal et un ampessade. Le nombre d'hommes n'est point fixé. Chaque compagnie monte la garde tous les soirs alternativement, en paix comme en guerre, sous le commandement du gouverneur ou du lieutenant du Roy ou commandant de la place lorsqu'il y en a un.

Il y a un commandant et un major bourgeois et un capitaine des portes pourveu d'une commission du gouverneur. Ce commandant donne l'ordre ou le mot en son absence les échevins le donnent.

Il y a aussy un colonel de la bourgeoisie pourveu de provision du Roy, mais il n'est pas reçu et ne fait aucune fonction.

Ces officiers de milice bourgeoise sont perpétuels et à la nomination du gouverneur depuis la suppression des charges. Cette milice a la réputation de s'être signalée au bombardement de Granville et dans les descentes que les ennemis ont voulu vainement tentés.

Il y a eu de tout temps à Granville un lieutenant de Roy ou commandant de la place par permission ou brevet du Roy. Cette place est vacante depuis environ trois ans, il y seroit cependant d'une grande utilité.

Il y a un ingénieur en chef qui fait sa résidence à la Hougue. Il vient faire de temps à autre sa tournée à Granville, surtout lorsqu'il y a des travaux. Les échevins lui ont fixé la présente année 1731 cent livres pour son logement.

Le gouvernement de Granville est héréditaire ou aliéné à la maison de Matignon. M. le prince de Monaco en est gouverneur. Son revenu est affermé environ 1.200 livres par an. Il consiste dans les halles, droits de coutume et autres. Ce gouvernement

dépend de celui de la province dont M. le marquis de Gratot en est lieutenant de Roy pour la Basse-Normandie.

Granville est de l'évesché de Coutances, du Parlement de Rouen, de la Généralité de Caen et de l'Election de Coutances.

Les armoiries de la ville sont d'azur au bras armé d'argent sortant d'un nuage accompagné de trois étoiles d'or. Le bras armé et les étoiles signifient que la ville est et doit estre armée jour et nuit pour sa propre défense, selon les intentions de Charles VII duquel elle tient ses armoiries. Il y a à cette ville cinq juridictions savoir vicomté, amirauté, police, traites et la moyenne justice.

La vicomté est composée du vicomte, d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier et d'un procureur du Roy ; les offices de lieutenant général et particulier sont aux parties cazuelles. L'amirauté, d'un lieutenant civil et criminel, les deux charges réunies dans la mesme personne, et d'un procureur du Roy ; le greffe appartient à Monseigneur l'Amiral, il est affermé 800 livres. La police, d'un lieutenant général et d'un procureur du Roy.

Les traites, d'un président et d'un procureur du Roy.

La moyenne justice, d'un sénéchal et d'un procureur tiscal. Elle appartient à l'abbé du Mont Saint-Michel et tient ses séances dans le fauxbourg.

Les appellations de la vicomté et de la moyenne justice sont portées au bailliage de Coutances. Toutes ces juridictions dépendent du Parlement de Rouen et l'on y suit la coutume générale de la province sans exception.

Il seroit à souhaiter pour cette ville qu'il y eut un consulat. Cela y feroit un bien infini, les négociants estant obligés de porter leurs affaires de négoce au consulat de Vire éloigné de douze lieues de Granville, et qui est tenu par des marchands peu au fait du commerce maritime.

Les privilèges qui furent accordés par Charles VII à la ville de Granville consistent en la franchise et exemption des aydes, de toutes tailles, emprunts et autres subventions et redevances quelconques, conformément aux lettres patentes du mois de mars 1445 ci-devant citées.

Les bourgeois et habitans ont joui de ces privilèges en leur entier jusqu'en 1675. Depuis ce temps, ils payent l'entrée des boissons, le huitième de la vente d'icelles et tous les autres droits de nouvelle création, quoy que leurs privilèges ayent esté confirmés successivement et mesme augmentés du pouvoir de faire valoir leurs biens par leurs mains et par celles de leurs domestiques, ainsy qu'il est plus amplement porté par les lettres patentes de Louis XIV du mois de septembre 1674, dont copie est cy-jointe.

Ces privilèges ont aussy esté confirmés en leur entier par lettres patentes de Louis XV du mois de mars 1718 avec la réserve que « sans neantmoins les échevins et habitans de Granville puissent estre exempts du paiement des nouveaux droits d'aydes, de jauge et de courtage et des inspecteurs des boissons créés et établis

depuis la création de leurs privilèges conformément aux arrêts des 24 août 1675 et 21 et 23 octobre 1717 ».

Il n'y a aucune fontaine publique à Granville, il y en a beaucoup de particulières, presque dans toutes les maisons, mais l'eau est saumâtre et ne sert qu'à laver. Ainsi il n'y a aucune eau bonne à boire. On a recours à des fontaines voisines qui tarissent presque toutes pendant l'été en sorte qu'on est dans l'obligation d'envoyer à un quart de lieue de la ville ou environ pour avoir de bonne eau.

Il n'y a qu'une place publique ou grand carrefour qui sert de marché pour le poisson. Elle est située presque dans le centre de la ville. Il y a au milieu un grand puits de pierre de taille dont l'eau est saumâtre et de l'autre côté du puits une place d'armes passablement grande qui sert de marché aux herbes et où le fermier du gouverneur exige le droit d'étalage.

Au bout de la ville, vers l'orient, il y a un moulin à vent qui appartient à un particulier de la ville.

Il se tient tous les samedis aux environs de ce moulin un grand marché au bled et pour la viande, la volaille, le gibier et autres petites denrées et un pour le lin et le chanvre, mais peu. On prétend que ce marché doit être franc et on ne sçait pas pourquoi on y exige le droit de coutume sur le bled et les langues de boeuf en entier qui sont partagées par moitié entre le fermier du gouverneur et le fermier du droit de coutume.

Ce premier fermier y exige aussi les ris de veau et un droit d'étalage quoiqu'il les halles soient très mal entretenues et que celle destinée pour mettre le bled à couvert soit totalement détruite depuis deux à trois ans.

Le droit de coutume qui se perçoit dans ce marché appartient au gouverneur et fait partie du revenu du gouvernement, et le droit de mesurage à M. Devaux, ancien mousquetaire, à qui le Roy en a fait don. Il est affermé 200 livres.

Le domaine du Roy est aliéné à Monseigneur l'Amiral en partie. Il consiste en rentes sur quelques maisons, au poids le Roy et au greffe de vicomté. Le tout est affermé 450 livres.

Les grains se mesurent à la ruche. Elle contient 24 pots et pintes. La ruche pour le bled pèse 70 à 72 livres, la livre est de 16 onces.

La mesure pour les boissons est le pot mesure d'Arques. Il doit contenir quatre litres d'eau ; la moitié du pot est la pinte ; le quart la chopine ; le huitième le demion ; le seizième le demi-demion ou robinet et le trente-deuxième est le demi-robinet ou demoiselle.

Les traites foraines et quart bouillon produisent au Roy, année commune, 50.000 livres, les aydes 25.000 livres, l'entrepôt du tabac 20.000 livres et le contrôle des actes des notaires et exploits 8.000 livres, faisant ensemble 103.000 livres.

Les fermiers ont à Granville une patache qui croise depuis Saint-Malo jusqu'à Cartret.

Mgr l'Amiral a à Granville un receveur de ses droits. Ils montent à 12 à 1500 livres par an. Il y a un maître de quay pourvu de commission de S.A.S. depuis environ deux ans, sans appointemens ny émolumens. C'est à cette condition qu'il a été pourvu.

Il n'y a point de maître d'hydrographie, ny personne pour enseigner la navigation. Un pilote du Havre s'y estoit venu établir depuis environ dix-huit mois, mais ny ayant point trouvé à pouvoir subsister avec sa famille par le peu d'écoliers qu'il avait, il s'en est retourné au Havre il y a environ trois mois.

Il n'y a point de pilote lamenteur, Granville étant un lieu régulier dans le port duquel il aborde peu de navires que ceux du lieu dont les capitaines connoissent l'entrée qui d'ailleurs n'est pas difficile y ayant quatre balises qui marquent les passes pour entrer dans le port. Sinon ils prennent le premier pêcheur d'huystres pour les entrer.

Il n'y a point de voiture publique à Granville, mais il y a un bureau de la messagerie de Coutances. Le messager à cheval arrive à Granville le samedi au soir et en repart le dimanche matin pour Paris, Rouen et Caen.

La poste pour les lettres arrive le mardi et le samedi au soir et part le mercredi à midi et le dimanche à huit heures le matin. Le commerce de Granville demanderoit qu'il y vint trois fois la semaine.

A trois petites lieues de Granville, dans la paroisse de la vieille Luzerne, il y a une belle abbaye de chanoines réguliers de Prémontrés dont l'abbé est aussi régulier. Elle est située dans un fond à l'extrémité d'un grand bois taillis qui fournit tous les ans à Granville quantité de bois en fagots à brûler et en fauques ou rames pour chauffer les navires et pour servir à leur faire de grenier sur le lest.

Les îles de Chausey sont au nord-ouest de Granville. Elles appartiennent à la maison de Matignon qui les a afferméés depuis environ vingt ans à des habitans de St-Malo. Il y a beaucoup d'ouvriers employés à tirer et piquer des carreaux de grain fort beau qu'on transporte à St-Malo, à Granville et autres lieux pour les fortifications et pour bastir les maisons. Les Anglois y vont prendre aussi pour fortifier les îles de Gersey et de Guernesey. Il y a sur les îles de Chausey une petite chapelle et un chapelain pour les ouvriers et à leurs gages. Ces ouvriers tirent de Granville tous les alimens et choses nécessaires.

Granville n'a de terre ferme que du costé de l'est ou' il y a trois campagnes qui s'étendent jusqu'à demi lieue de la ville, allant du nord au sud, savoir la campagne de Donville, la campagne de Saint-Nicolas et la campagne de St-Pair.

La veüe de Granville s'étend du nord à l'ouest jusqu'au nez de Cartret et aux îles de Gersey et de Guernesey ; de l'ouest au sud sur la coste de Bretagne depuis le cap de Fréhel jusqu'à Dol inclusivement ; du sud à l'est depuis le Bec de Champeaux sur des campagnes labourables terminées par un bocage assez gracieux et de l'ouest

au nord il y a une échappée de veüe qui s'étend jusqu'à Coutances et au delà et sur toute la coste jusqu'au nez de Cartret.

Les environs de Granville produisent des pommes à faire du cidre, du seigle, de l'orge à quatre quarres qu'on appelle hativeau, orge à deux quarres et autre menu grain, peu d'avoine et peu de froment, le terrain y estant peu propre pour ce dernier grain. On y fait beaucoup de lins d'hyver et quelque peu de chanvres.

CONCLUSION

Il y a dans le quartier de Granville 166 capitaines, maîtres, ou patrons et pilotes, 34 officiers marchands, 6 officiers mariniens et 1542 matelots du service, y compris 9 capitaines ou maîtres qui ont esté reçus en contravention, 134 mousles ; 4 maîtres, 20 compagnons et 2 apprentis charpentiers, calfats et un apprenti voilier, outre ceux de ces métiers qui vont à la mer et qui font nombre des officiers mariniens et matelots de service ; 4 maîtres et un compagnon cordier ; 3 perceurs et 2 maîtres poulieurs ; faisant ensemble 37 ouvriers, 297 capitaines, officiers mariniens et matelots hors de service, 216 autres qui ont quitté la mer ou qui sont vagabonds ou inconnus, 7 qui ont changé de département, 37 invalides entretenus à la demi solde, 50 navires, 2 pinques, 4 barques, 3 brigantins, 22 gabarres, 42 bateaux caboteurs, 36 bateaux pescheurs, 48 pescheries ou parcs de clayonnage, 20 autres de pierre et 277 pescheurs riverains, sans compter beaucoup d'autres personnes de l'un et de l'autre sexe qui vont à la basse eau avec lanelets, bouquetous, savres, crocs, digons et autres instrumens pour pescher de la chevrette ou salicot, de l'équille ou lançon, des homards et autres rocailles et qui y tendent des cordes ou lignes aux haims et qui y prennent des soles et autres poissons plats avec le pied.

Fait à Granville, le 24 juillet 1731.

SICARD